

l'exactitude de votre opinion et de votre réponse à la question No. 29, voulez-vous rapporter quel est le montant des revenus que vous retirez du Gouvernement Civil de la Province, ainsi que des particuliers?—Le montant du port payé par le Gouvernement Civil pour l'année finissant le 5 Janvier 1830, a été de £1393 4 11; pour l'année finissant le 5 Janvier 1831, £1756 7 7, faisant un montant moyen pour les deux années de £1574 16 3, par année. Quant aux revenus provenant de la correspondance privée dans la Province du Bas-Canada, il m'est impossible de fournir aucun état correct, vû que le Port Britannique (c'est-à-dire le Port Anglais sur les malles apportées par les paquebots de Falmouth,) le port du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, forment tous partie des sommes portées en compte dans les Bureaux du Bas-Canada, et il est hors de mon pouvoir et de celui de toute autre personne de montrer quelle est la proportion du montant total provenant dans les limites de cette Province. En outre, je demande respectueusement à rappeler au Comité, que dans ma réponse à la question No. 7, j'ai dit, que sans ordres du Maître Général de la Poste, je ne pouvais prendre sur moi de répondre aux questions relatives aux affaires financières du Département. Ayant à cœur de répondre aux désirs du Comité, autant que peut m'en permettre ce que je dois à l'autorité sous laquelle j'agis, j'ai cru à propos de m'écarter de la règle dont je viens de faire mention, jusqu'à rapporter le montant du port payé par le Gouvernement Civil de la Province.

Le Comité s'ajourne.

---

*Mercredi, 7 mars 1831.*

Présens :—Messrs. *Cuvillier, Neilson, Heney, Quessel et Leslie.*

*M. Leslie* au Fauteuil.

*John Neilson*, Ecuyer, membre du comité, interrogé :

Pouvez-vous donner au Comité quelques renseigne-